



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MAI 2019

Réunie en session ORDINAIRE, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur CALCHITI Emile,
Maire en exercice, de la commune de BAUDUEN

Date de convocation du Conseil Municipal : 23 mai 2019

Présents : Emile CALCHITI, Corine PELLOQUIN, Eliane SERAFINO, Roland ROUX, Stéphane MAIREY, Philippe DE SANTIS, Joël BOULLERET, Alix PRIETO-BAGARRY, Jonathan POTTIER

Absents : Frédéric RAGACHE,

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire Emile CALCHITI, Maire, préside la séance de ce jour ouvre la séance à **09 heures 30**.

Monsieur Emile CALCHITI demande aux membres du conseil municipal présents de procéder à l'élection du secrétaire de séance.

Les conseillers municipaux présents décident à l'unanimité de désigner le secrétaire de séance sans scrutin secret.

Mme PELLOQUIN Corine est désignée secrétaire de séance.

- **Approbation du procès-verbal de la précédente réunion :**

Monsieur Emile CALCHITI soumet au conseil municipal le P.V. de la précédente séance du conseil municipal pour approbation.

Mr ROUX demande que soit d'ajouter sur le compte-rendu « conventions plages » - Renouvellement sans mise à concurrence conclu pour 4 ans, soit une date d'échéance au 31.12.2024. D'enlever « qu'en raison ».

Le conseil municipal à l'unanimité des présents approuve la modification sur le procès-verbal de précédente réunion.

Monsieur Emile CALCHITI rappelle au conseil municipal les points figurant à l'ordre du jour :

- 1) **Renouvellement contrat CAE/CUI.**
- 2) **Subvention Conseil Départemental**
- 3) **S.D.I.S.**
- 4) **D.I.A**
- 5) **Terrasses commerciales**
- 6) **Remises et terrasses privées**
- 7) **Coupe de bois**
- 8) **Convention Orange**
- 9) **PNR VERDON modification des statuts et désignation des délégués.**
- 10) **AXA Autorisation de prospection.**
- 11) **SIDEVAR – Retrait commune du LAVANDOU**
- 12) **Questions diverses**

Le conseil municipal à l'unanimité des présents approuve l'ordre du jour de la séance.

• **Renouvellement contrat CAE/CUI.**

Monsieur le Maire informe l'assemblée délibérante que le contrat CUI CAE de Monsieur PETIT Philippe arrive à l'échéance des 6 mois au 30/06/2019.

Le Centre Départemental pour l'Insertion Sociale propose un renouvellement pour six (6) mois, jusqu'au 31/12/2019, sur ce type de contrat, et de renouveler la demande d'aide pour 6 mois supplémentaires.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé et après en avoir délibéré, à l'**unanimité** décide de renouveler le contrat CUI-CAE de Monsieur PETIT Philippe pour 6 mois et ce jusqu'au 31/12/2019

Vote : 9 voix pour

- **Subvention Conseil Départemental**

Afin de réaliser les importants travaux de réfection de tous les réseaux prévus dans le Rue Grande, Monsieur le maire rappelle qu'il convient de déposer une demande de subvention, auprès du Conseil Départemental pour les travaux de réfection tous réseaux de la Rue Grande, selon le plan de financement suivant :

- DEPENSES :	travaux de réfection tous réseaux de la Rue Grande	
	TOTAL :	312 950 €
- RECETTES :	Subvention Conseil Départemental :	90 000 €
	Autofinancement :	222 950 €

Considérant le montant du devis Monsieur le Maire explique qu'il se charge de trouver d'autres financements en outre l'agence de l'eau.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé et après en avoir délibéré, **à l'unanimité des présents** accepte la demande de subvention.

- **S.D.I.S.**

Monsieur le Maire évoque le rendez-vous tenu avec le représentant du SDIS concernant le contentieux opposant la Commune et le SDIS, il s'avère qu'il peut être déterminé temporellement en trois phases à savoir :

- 1^{ère} phase : 2013 à 2015
- 2^{ème} phase : 2016 à 2017
- 3^{ème} phase : 2018 et suivants

Le premier protocole concerne les contributions dues pour l'année 2013 et 2015 qui ramène les contributions dues pour 2013 à 21 000€, pour l'année 2014 à 21 500€ et pour l'année 2015 à 22 000€.

En comparaison sur ces années la commune devait au titre de l'année 2013, la somme de 40 805€, au titre de l'année 2014 la somme de 41 176€ et au titre de l'année 2015 la somme de 41 332€.

Pour ces trois années la contribution s'élevait à hauteur de 123 313 € qui a été réduite à 64 500€ soit un gain de 58 813€.

Le second protocole transactionnel est établi pour les années 2016 à 2018 avec une différence pour l'année 2018.

La contribution proposée, par année, s'avère être de 28461€ au lieu de 37 421€ pour l'année 2016 et de 33 511€ pour l'année 2017 soit un gain de 14 010€

L'année 2018 est particulière dès lors qu'un transfert de compétence a été opéré au profit de la communauté de communes Lacs et Gorges du Verdon de sorte que les contributions sont adressées directement à l'intercommunalité.

Pour cette année, le SDIS a établi la contribution à hauteur de 28 461€ au lieu de 29 858€ prévue initialement.

Monsieur le maire demande à l'assemblée délibérante d'approuver les deux protocoles transactionnels relatifs à la contribution de la commune de Bauduen au SDIS du Var.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé et après en avoir délibéré, **à l'unanimité des présents** DECIDE d'accepter les termes des deux protocoles

Vote : 9 voix pour

- **D.I.A**

- * **Parcelle D 897 LE CASTELLAS : 21 010 m²**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal d'une déclaration d'intention d'aliéner à instruire, pour laquelle ledit conseil doit se prononcer quant aux droits de préemption de la commune. Monsieur le maire demande si le conseil souhaite la préemption.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé, et après en avoir délibéré, **à l'unanimité des présents** DECIDE de ne pas préempter.

Vote : 9 voix pour

*** Parcelles A 895 et A 1457 LA CROIX : 1a 76 ca**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal d'une déclaration d'intention d'aliéner à instruire, pour laquelle ledit conseil doit se prononcer quant aux droits de préemption de la commune. Monsieur le maire demande si le conseil souhaite la préemption. Le Conseil Municipal oui l'exposé, et après en avoir délibéré, **à l'unanimité des présents** DECIDE de ne pas préempter.

Vote : 9 voix pour

*** Parcelles D 1761 FONT CASTELLAN : 2 822 m²**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal d'une déclaration d'intention d'aliéner à instruire, pour laquelle ledit conseil doit se prononcer quant aux droits de préemption de la commune. Monsieur le maire demande si le conseil souhaite la préemption. Le Conseil Municipal oui l'exposé, et après en avoir délibéré, **à l'unanimité des présents** DECIDE de ne pas préempter.

Vote : 9 voix pour

*** Cession de fonds de commerce : 9 Rue des Jardins**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal d'une déclaration d'intention d'aliéner à instruire, pour laquelle ledit conseil doit se prononcer quant aux droits de préemption de la commune. Monsieur le maire demande si le conseil souhaite la préemption. Le Conseil Municipal oui l'exposé, et après en avoir délibéré, **à l'unanimité des présents** DECIDE de ne pas préempter.

Vote : 9 voix pour

• Terrasses commerciales

Monsieur le maire donne lecture des courriers reçus de la SAS « Le Bouchon » et de Mr GARGASSON souhaitant obtenir le droit d'exploiter un même espace du domaine public pour l'extension de leurs terrasses commerciales. Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, **à l'unanimité des présents** Refuse car l'espace se situe devant un immeuble avec un projet futur d'ouverture d'un local commercial.

• Remises et terrasses privées :

1. Terrasse privée : LOCATION PARCELLE G 178 :

Monsieur le Maire donne la parole à Mme PELLOQUIN qui explique que la convention pour l'occupation du domaine public de la parcelle G 178 arrive à échéance le 01 juin 2020. Monsieur le maire demande si le conseil souhaite renouveler cette convention. Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, **à l'unanimité des présents** DECIDE de résilier la convention pour l'occupation du domaine public de la parcelle G 178. Considérant l'article 6 de la convention : contrat de louage. L'assemblée PRECISE que la décision sera adressée par lettre recommandée 6 mois avant la date l'échéance soit le 01 décembre 2019.

2. Remises : ASSOCIATIONS L'OLIVERAIE ET BAUDUEN ANIMATION :

Monsieur le Maire expose aux membres de l'assemblée délibérante que depuis 2017, les conventions d'occupation d'un garage communal, sous l'école pour l'association Bauduen Animation et d'une remise située Rue du Grand Four cadastrée G 236 pour l'association L'Oliveraie n'ont pas été renouvelées et qu'il convient de régulariser cette situation. Monsieur le Maire donne lecture de la convention, il propose de renouveler les conventions pour 3 ans et propose de fixer le montant de la location annuel à 1 euro.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, **à l'unanimité des présents** **ACCEPTTE** de conclure deux nouvelles conventions pour l'occupation à titre précaire d'une durée de trois (3) ans prenant effet le 28 mai 2019 et se terminant le 27 mai 2022, pour le montant annuel à 1 euro.

- d'une remise communale cadastrée G 236, rue du Grand Four pour l'association de l'Oliveraie ;
- d'un garage communal sous l'école pour l'association Bauduen Animations

• Coupe de bois

Monsieur le maire donne la parole à Mr DE SANTIS, il rappelle qu'en accord avec Office Nationale des Forêts, il a été déterminé 18 lots de coupe de bois. Monsieur le maire annonce que 16 inscriptions sont parvenues en mairie.

Monsieur le maire résume les conditions générales d'attribution des lots à savoir :

- Avoir un chauffage au bois ;
- 1 coupe par foyer fiscal (fournir la copie de la Taxe d'habitation);

- Avoir sa résidence principale à Bauduen ;
- Accepter les conditions générales d'affouage 2019 ;
- S'acquitter de la taxe d'affouage de 150 € le lot environ 10 stères avant de procéder à la coupe.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à **l'unanimité des présents Approuve** les conditions générales d'attribution des lots de coupe de bois et **accepte** de fixer la taxe d'affouage à 150 € le lot environ 10 stères.

Madame PELLOQUIN demande alors à procéder au tirage au sort.

Après tirage au sort les coupes de bois sont attribuées selon le tableau ci-dessous :

N° du lot attribué	NOMS - PRENOMS
1	DE VRIES -
2	TOURPE David
3	CAUTAIN Daniel
4	COTTURA Philippe
5	PIERECHI
6	BLANES Didier
7	AGRESTI
8	VENTRE Thierry
9	CHRISTIANS Pascal
10	RAVEL Maurice
11	BEAUSOLEIL Roland
12	BOULLERET Elise
13	AUMONT Robin
14	MONTAGNIER Ludovic
15	MILLERIEUX Florent
16	RICROCH Marie-Josée

Monsieur De Santis rappelle que les affouagistes devront signer les conditions générales et régler la taxe avant d'effectuer la coupe, que les affouagistes ont jusqu'au 31 décembre pour couper le lot, qu'il est interdit de couper durant les mois de juillet/août.

- **Convention Orange**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur BOULLERET qui explique que la collectivité dans le cadre de travaux de voirie dont elle assure la maîtrise d'ouvrage a demandé à Orange de procéder au déplacement de ses ouvrages de communications électroniques sur le chemin de Font Castellan.

Les dispositions prises dans la convention relative au déplacement en souterrain des réseaux de communications électroniques entre le S.A Orange et la commune.

Au titre de la qualité environnementale et de la mise en valeur de son territoire la commune souhaite profiter d'une opération de travaux de voirie pour faire procéder à la mise en souterrain des réseaux d'Orange.

La convention a pour objet de définir les modalités techniques et financières concernant ces travaux.

La convention précise que chaque partie prend à sa charge les prestations qu'elle réalise dans le cadre de la présente convention.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à **l'unanimité des présents** approuve les termes de la convention entre Orange et la collectivité.

- **Parc Naturel Régional du VERDON modification des statuts et désignation des délégués.**

Monsieur le Maire donne lecture de la délibération du comité syndical du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon en date du 20 mars 2019, par laquelle les membres du comité syndical ont approuvé à l'unanimité la modification des statuts du syndicat mixte portant essentiellement sur :

- à la demande de la Région et sur la base de sa feuille de route des Parcs naturels régionaux, quelques évolutions attendues dans la gouvernance de tous les Parcs de la Région dont : le développement de la représentation de l'ensemble Région-Départements tout en maintenant une représentation majoritaire pour l'ensemble des collectivités locales, l'intégration des villes-portes ainsi que des ajustements du fonctionnement comme la possibilité de mobiliser de nouvelles recettes pour le syndicat mixte (quasi régie, 1% pour le Verdon)

- la création d'un troisième objet au syndicat mixte, relatif à la compétence GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et prévention contre les inondations), suite à la démarche de réflexion menée depuis un an par le Parc et les intercommunalités du bassin versant du Verdon pour la structuration de cette compétence
- l'intégration au syndicat mixte des collectivités ayant délibéré pour intégrer le syndicat mixte après la dernière modification des statuts.

Tel que prévu par les statuts du syndicat mixte, les collectivités membres disposent d'un délai de 3 mois à compter de la notification par le Président du syndicat mixte, pour se prononcer sur cette modification statuts. A défaut de délibération dans ce délai de trois mois, la décision de la commune sera réputée favorable.

Monsieur le Maire soumet au vote la modification des statuts,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents, l'assemblée **APPROUVE** la modification des statuts du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon telle que présentée.

Le Maire ayant exposé cette modification statutaire et afin d'assurer la continuité de la gouvernance du syndicat, il est proposé de précéder d'ores et déjà à la désignation des délégués de la commune qui seront appelés à siéger dès l'entrée en vigueur des nouveaux statuts (prévue avant fin 2019).

- Il est ainsi proposé au conseil municipal de désigner, conformément à l'article 8 du projet de statuts du syndicat, **1 délégué titulaire et 2 délégués suppléants** (exerçant leur suppléance par ordre de désignation) pour siéger dans chacune des formations gouvernant les objets pour lesquels la commune a adhéré. Ces délégués seront donc les mêmes pour toutes les formations.

Les candidatures proposées sont :

- Mme PELLOQUIN Corine, déléguée titulaire ;
- Mr DE SANTIS Philippe, délégué suppléant ;
- Mr ROUX Roland, délégué suppléant

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, **à l'unanimité des présents** désigne :

Mme PELLOQUIN Corine, déléguée titulaire

1. Mr DE SANTIS Philippe, délégué suppléant ;
2. Mr ROUX Roland, délégué suppléant

- **AXA Autorisation de prospection**

Monsieur le maire donne lecture de la proposition de l'offre promotionnelle santé communale à la commune de Bauduen reçue de Groupe AXA.

Cette présente proposition a pour objet de proposer la Complémentaire santé Ma Santé, produit standard d'AXA, aux habitants à des conditions tarifaires promotionnelles.

Le Conseil municipal, ouï l'exposé et après en avoir délibéré, **à l'unanimité des présents** AUTORISE le Groupe AXA – France à prospecter sur le territoire de la Commune.

- **SIDEVAR – RETRAIT DE LA COMMUNE DU LAVANDOU**

Monsieur le Maire donne lecture aux membres du Conseil, d'un courrier reçu du SIDEVAR demandant de se prononcer quant au retrait de la commune Du Lavandou

Le Conseil municipal, ouï l'exposé et après en avoir délibéré, SE PRONONCE

Pour le retrait :	5 voix
Contre le retrait	0 voix
Abstention	4 voix (Mr CALCHITI, Mr De SANTIS, Mr ROUX, Mr MAIREY)

- **QUESTIONS DIVERSES :**

Courrier du café du midi :

Monsieur le maire donne lecture de la demande faite par « Le café du midi » demandant l'autorisation exceptionnelle de placer sur le terrain de boule un écran pour diffuser les matchs de la coupe de France féminine à partir du 7 juin 2019.

L'assemblée ouïe l'exposé et après en avoir délibéré, accepte la demande du « café du midi ».

Candidatures d'Agent de Surveillance de la Voie Publique :

Monsieur Roux demande si des candidats ont répondu au poste d'ASVP et demande si une décision a été prise sur le recrutement.

Mme PELLOQUIN répond que cinq candidatures ont été reçues à ce jour dont celle de David TOURPE.

Sur les cinq candidatures : une candidate ne s'est pas présentée à l'entretien, le second résidait à Rennes ce qui posait problème pour venir à l'entretien s'il n'était pas retenu sur le poste, le troisième candidat reçu avec Mme PELLOQUIN habitait à Martigues, le quatrième candidat reçu résidait à Lorgues et le dernier candidat reçu était Mr TOURPE.

Mme ALIX PIETRO - BAGARRY demande si la candidature de David TOURPE est écartée, Madame PELLOQUIN et Monsieur le Maire répondent que de tous les candidats reçus en entretien le candidat de Lorgues semble correspondre, au vu de son curriculum vitae, au profil recherché.

Monsieur le maire informe l'assemblée du recrutement du candidat de Lorgues en qualité d'Agent de surveillance de la voie publique pour le 01 juin 2019.

Terrasses :

Monsieur De Santis explique qu'il va effectuer le métrage de la terrasse du restaurant le Bouchon et de l'auberge du Lac.

L'ordre du jour étant épuisé et aucune question n'étant soulevée, Monsieur le Maire lève la séance.

FIN DE SEANCE à 13 H05.


Le Maire,
Emile CALCHI

